

3903.  
18. Jänner 1856. J. A. 12. 6.

V. B.  
Legation  
de  
Belgique

Berne le 12 Décembre 1856.

Et 15 cp.  
Au docteur J. A. 12. 6.

Journal des affaires  
Belgiens zur Schweiz,  
Abdruckung eines Journal Auszugs

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de recevoir  
la note que vous avez bien voulu m'adresser,  
sous la date du 20<sup>12</sup> du mois dernier, et j'ai eu  
soin d'en transmettre une copie à mon  
Gouvernement.

M. le Ministre des Affaires étrangères  
a pris connaissance, avec beaucoup  
d'intérêt, des renseignements que vous  
avez eu la bonté de me communiquer  
en réponse aux demandes que contenait  
ma note du 13 Août, et il me charge  
de vous offrir ses remerciements à cet égard.  
Mais quant à ce qui est de la négociation

à  
Son Excellence  
Monsieur Staempfli  
Président de la Confédération Suisse.

Unkenn: ad acta  
20 13

Berne

ad acta.  
in dem Archiv für den Gessellschafft.



D'un traité de commerce entre la Suisse et la Belgique que le Conseil fédéral nous fait l'honneur de nous proposer par la conclusion de sa note du 20 Novembre, le Gouvernement du Roi se voit à regret dans l'impossibilité d'accepter cette offre pour le moment. - En effet nous nous trouvons actuellement, quant à notre législation commerciale, dans une période de transition par suite des mesures récemment adoptées et dont la mise en vigueur n'aura lieu que successivement et dans des délais plus ou moins éloignés. - En outre au point de vue des communications entre les deux pays, la situation actuelle laisse beaucoup à désirer par suite de l'état encore incomplet des réseaux de chemins de fer et ainsi les bons effets que l'on pourrait attendre d'un arrangement entre les deux Gouvernements se trouveraient par le fait presque annihilés.

Pour ces différents motifs le Gouvernement du Roi, mon auguste Souverain, croit qu'il faut attendre pour entamer des négociations avec le Gouvernement de la Confédération, mais il me charge en même temps de vous faire savoir, Monsieur le Président, que lorsque le moment sera venu, la Belgique fera preuve du plus sincère désir d'amener une situation avantageuse aux deux pays.

En attendant, Monsieur le Président,

M<sup>r</sup> le Ministre des Affaires Étrangères  
m'a prie de témoigner au Conseil Fédéral  
la vive satisfaction que lui ont causé  
ses bienveillantes dispositions dont il a  
fait preuve à notre égard en cette circonstance.

Je m'acquitte avec un bien grand plaisir  
de cette agréable commission, et Monsieur  
le Président, et je saisis au même temps  
l'occasion qui m'est offerte pour vous renouveler  
ses assurances de ma plus haute considération.

Le Charge' d'Affaires

Grinberg

5065.

Lundabrottsrott 19. Dec. 1856.

Lundabrottsrottens  
12. DingLundabrottsrottens  
Ding.

ad acta